



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

MNEF

Question au Gouvernement n° 1621

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Maurice Leroy.

M. Maurice Leroy. Monsieur le ministre de l'intérieur, interrogé sur TF1 dimanche dernier sur l'affaire de la MNEF et la démission de Dominique Strauss-Kahn, vous avez déclaré que vous n'accordiez aucune espèce de réalité aux informations fournies par la presse quant à l'analyse opérée par la police scientifique sur des documents concernant le travail de l'ancien ministre. Afin de ne pas trahir vos propos, je vous cite à partir du script de cette émission: «Je peux vous dire qu'un certain nombre d'informations publiées dans la presse sur la rame de papier, les polices de caractère, tout cela ne répond à aucune espèce de réalité.»

Mme Odette Grzegorzulka. Cela n'intéresse personne !

M. Maurice Leroy. Or chacun sait que le code de procédure pénale ne prévoit pas l'information du ministre de l'intérieur sur le déroulement d'une instruction, celle-ci étant placée sous l'autorité des magistrats.

M. François Goulard. C'est vrai !

M. Maurice Leroy. Dans ces conditions, sur quels éléments fondez-vous vos propos ? Faites-vous actuellement procéder à une enquête parallèle ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, Dominique Strauss-Kahn a été conduit à démissionner par une sorte de tempête médiatique avant même d'avoir été mis en examen et sur la base d'informations publiées par la presse, dont j'ai dit en effet qu'elles ne répondaient à aucune réalité.

M. Maurice Leroy. Comment le savez-vous ?

M. le ministre de l'intérieur. Cela devrait vous interroger sur le système dans lequel nous vivons. Au lieu de hurler avec les loups (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), vous devriez vous poser la question de savoir si ce vent médiatique, qui souffle aujourd'hui dans un sens, ne pourrait pas souffler, demain, dans un autre. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

Cela étant, je vais répondre à votre question parce que je ne suis inspiré que par le souci de l'équité et de l'objectivité.

M. Pascal Clément. Cela n'est pas la justice, c'est bien connu !

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai en effet aucune raison d'accorder la moindre réalité aux informations qui ont été publiées par la presse sur les polices de caractère et sur la rame de papier, toutes informations destinées à accabler Dominique Strauss-Kahn,...

M. Maurice Leroy. Pourquoi ?

M. le ministre de l'intérieur. ... dans la mesure où le journal Le Monde a lui-même démenti, dans son édition de mercredi, l'information qu'il avait donnée dans son titre le lundi - information dont je dois dire qu'elle était reprise du titre, le matin même, du journal Libération.

Voilà les raisons qui m'ont conduit à dire que je ne leur accordais aucune espèce de réalité.

Je regrette simplement que vous n'ayez pas continué la citation de mes propos. J'avais en effet ajouté: «Je ne

connais pas le dossier et je ne vais pas me prononcer sur un dossier que je ne connais pas, que Dominique Strauss-Kahn ne connaît pas non plus.» (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Je n'ai aucune raison de penser, monsieur le député, que si Le Monde a démenti les informations qu'il avait données lui-même, ce n'était pas à bon escient. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1621

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1999, page 9088

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 novembre 1999